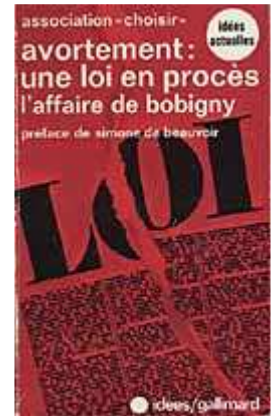


# Choisir la cause des femmes

## ÉDITO : Une commémoration trop bruyante pour être juste

Par Gisèle Halimi



Le droit à l'IVG, ces dernières semaines - trente ans déjà - a fait fureur. Une commémoration qui ressemblait plus à une campagne médiatique, qu'à un rappel historique et juste de ce moment essentiel de la lutte des femmes. On célébrait, on encensait, on s'auto-congratulait. Mais silence sur le fanatisme - religieux et politique - qui combattit sans relâche cette demande des femmes d'une liberté « élémentaire » - la liberté des libertés - s'appartenir d'abord.

Silence aussi sur les manques, les failles, et quelquefois le sabotage organisé de la loi du 17 janvier 1975.

Je pose une première question : était-il juste de « stariser » jusqu'au culte de la personnalité, des personnalités, justement, qui avaient joué un rôle déterminant dans le vote de la loi, et de rappeler à peine le long combat des femmes, puis le raz de marée féministe qui avait imposé la discussion jusqu'au Parlement ?

Je pense à Simone Veil, et même à moi, dans une bien moindre mesure.

Qu'aurions-nous fait, qu'aurions-nous dit toutes deux sans ces milliers de femmes, toutes générations, toutes classes mêlées qui assiégeaient le Tribunal de Bobigny pendant que comparaissaient Michelle Chevalier, mère de Marie-Claire, *la jeune avortée de 16 ans*, quelques jours plus tôt (acquittée par le Tribunal pour enfants) et ses « complices » du métro, quatre femmes jugées par quatre hommes. Sans ces milliers de manifestantes, porteuses de pancartes « libérez l'avortement », « un enfant choisi, c'est chouette ! », « libérez Marie-Claire », cheveux au vent, espoir et détermination éclatant dans les yeux.

J'ai plaidé, portée par leurs voix, leurs slogans, réalisant enfin une totale osmose et « toutes causes confondues », femme ayant avorté et avocate de ces femmes qui, comme moi, avaient avorté. Le « mon corps m'appartient » devenait le corps de toutes les femmes qui leur appartenait, à toutes ensembles. Jamais dans l'histoire des femmes une solidarité physique et affective ne s'était aussi superbement manifestée.

### La force des femmes

Le courage et la volonté de Simone Veil pour faire aboutir le projet Giscard sont incontestables. Et il est bon de toujours le rappeler. Mais sans la force des femmes et celle de l'opinion publique - qui avait basculé dans le camp du changement - l'aurait-elle emporté ? A-t-on oublié les manifestations multiples des femmes dans les rues, dans les manifestes, dans les prétoires, dans les médias d'alors ? Et ma deuxième question : que serait-il advenu sans l'apport massif des voix de la gauche au secours de Simone Veil ?

La droite misogyne et conservatrice de 1974 avait lâchement déserté son camp. Un projet de droite devenu donc loi grâce à la gauche<sup>1</sup>. Assez rare dans le paysage parlementaire pour mériter quelque mention. Ce que je fais, à défaut des médias. Qui préfèrent les titres « people » ou cinéma dans le genre « Et Veil créa l'IVG »...<sup>2</sup>. Peut-on évoquer dans la vérité cette victoire des femmes - ma troisième question - en jetant un voile politique sur les failles de la loi ? Sur le parcours de la combattante qu'est pour une femme la demande d'une IVG ? Centres fermés, faute de crédits et de praticiens. Des gynéco-obstétriciens, mal considérés par les pouvoirs publics, rémunérés au plus bas, surchargés parce que peu nombreux. Et qui ressentent cette charge comme hautement dévalorisante. Et finalement, par un véritable blocage culturel, qui refusent de faire l'acte. D'autres brandissent la clause de conscience. Ce qui équivaut, pour certains mandarins, à bloquer du haut de leur hiérarchie hospitalière, tout l'établissement. IVG interdite, la loi mise hors la loi. Or le droit - refuser pour des raisons religieuses ou philosophiques de pratiquer l'IVG - ne peut se confondre avec l'abus du droit. Qui est un véritable délit.

### **Rien n'est plus contagieux que le retour en arrière**

Qu'est un droit sans les moyens du droit ? Une liberté sans celle de démasquer les ennemis de cette liberté ?

Encore un mot, actualité oblige. On nous presse de toutes parts, gauche, droite, médias en campagne, de dire oui au Traité Constitutionnel européen. Or, pour se limiter au thème de cet édit, nous constatons que le droit pour les Européennes de choisir leurs maternités - contraception, avortement - ne fait l'objet d'aucune mention. Où est donc ce nivellement par le haut - clause de l'Européenne la plus favorisée défendue par *choisir* depuis 1978 - si la Pologne, l'Irlande, Malte, le Portugal, maintiennent la criminalisation de l'avortement ? Et par leur retard, nous menacent de régression ? Rien n'est plus contagieux que le retour en arrière, surtout pour les acquis des femmes. L'ordre moral, en revanche, donne sournoisement ses coups de boutoirs à la Bush. Contre l'IVG, contre le mariage homosexuel, contre la loi réprimant le sexisme et l'homophobie, etc...

Que 2005 soit donc l'année de la vigilance et de l'unité des femmes dans le combat.

Car le combat continue.

1. Une gauche enfin responsable et active, après son refus de témoigner au procès de Bobigny, en novembre 1972 à l'exception de M. Rocard pour le P.S.U.

2. in *Le progrès de Fécamp*, 29.11.04., mais ce fut la tonalité dans toute la commémoration.